



PRÉFETE DES HAUTES-ALPES

*Direction départementale
des territoires*

Gap, le 26 février 2020

Service de l'Agriculture et de l'Espace Rural

Participation du public aux décisions des autorités
de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Note de présentation

Projet d'arrêté :

- Modification du Schéma Départemental de Gestion cynégétique du département des Hautes-Alpes pour la période 2016-2021

Contexte et objectifs du projet de décision

Le Schéma Départemental de Gestion cynégétique du département des Hautes-Alpes (SDGC) pour la période 2016-2021 a été validé par Arrêté Préfectoral le 15 avril 2016 en vertu de l'article L.425-1 du code de l'environnement.

Ce schéma réalisé par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 05) a pour objectif d'inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espèces et des espaces et contribue également à la politique environnementale dans le département, en partenariat avec les acteurs du monde rural. Il s'est appuyé sur une large concertation des acteurs ruraux (chambre d'agriculture, ONF, parcs...) du département.

Lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 14 février 2020, la FDC 05 a présenté des ajustements au SDGC, modifications devant permettre une meilleure réalisation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétiques. Ces modifications ont été approuvées à la majorité moins 2 voix.

Ces modifications ont été soumises à avis de l'Autorité Environnementale selon la procédure du « cas par cas » .

Après instruction l'Autorité Environnementale a formulé son avis le 25 février 2020 et n'émet aucune réserve à la modification du schéma telle que présenté.

Les modifications apportées sont néanmoins soumises à consultation du public

Dates et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, les projet d'arrêtés et leurs annexes sont mis en consultation pendant 21 jours par voie électronique sur le site internet des services de l'état dans le département. (www.hautes-alpes.gouv.fr)

Les documents mis en ligne sont :

- une note sur les évolutions proposées
- les fiches modifiées du Schéma Départemental de Gestion cynégétique
- l'avis de l'Autorité Environnementale